



MODIFICATION DE SOUMISSION **No.4** AMENDMENT TO TENDER

Dossier No – File No

5P214-14-1301/A

Projet - Project

Remplacement des pompes de drainage et système de communication – L.H.N.C. du canal-de-Carillon

**Date limite au plus tard -
Closing Date on or before
Mercredi 14 janvier 2015
à 2 heures**

**Date d'émission – Date of issue
23 décembre 2014**

OBJET DE LA PRÉSENTE MODIFICATION – THE PURPOSE OF THIS AMENDMENT IS TO GIVE EFFECT TO THE FOLLOWING

Questions et réponses #2

Q1 – Est-ce que le code des travaux s'applique à ce chantier, au devis on stipule entente et droit d'accès Hydro-Québec.

R1 - Le code de travaux d'Hydro-Québec ne s'applique à ce projet. APC sera responsable d'obtenir les droits d'accès. Chaque membre du personnel de L'Entrepreneur (attitré à la portion de remplacement des pompes) doit suivre une formation d'accueil pour pouvoir accéder au puits des pompes via le site d'Hydro-Québec.

Q2 – A-t-on besoin d'un accueil ou autre formation de sécurité pour les gens qui auront à travailler au chantier.

R2 - Les travailleurs attitrés à travailler dans le puits des pompes devront avoir suivi la formation d'accueil d'Hydro-Québec.

Q3 – Il n'y a aucun modèle de centre de contrôle de moteur d'inscrit sur les plans.

R3 - Le centre de commande est le modèle Intellicenter centerline 2100 d'Allen Bradley, des dessins de manufacturier pourront être fournis sur demande pour validation des capacités et autre.

Q4 – Les démarreurs doivent-ils avoir les équipements de communication intégré à l'intérieur ou bien est-ce un modèle que l'on doit ajouter par la suite.

R4 - Oui des équipements de contrôle et de communication intégrés devront être fournis avec les démarreurs, ces modules seront raccordés au réseau Devicenet existant. Ces modules devront répondre aux critères spécifiés à la section 26 24 19 du devis.

Q5 – Est-ce qu'il y a un endroit de prévu pour une roulotte de chantier et pour une toilette et à quelle distance d'un panneau électrique pour leur alimentation en électricité.

R5 - l'installation d'une roulotte pourrait être fait à proximité de la roulotte de visite d'Hydro-Québec en s'assurant de laisser un dégagement suffisant permettant le passage d'un véhicule. La distance de la roulotte sera à environ X m. d'un panneau électrique à l'intérieur de 20m.

Q6 – Au devis on mentionne que nous devons installer les panneaux de signalisation, des déviations pour le trafic des barricades, du marquage et de l'éclairage de rue. Est-ce que cela s'applique à ce chantier.

R6 - Une partie du travail sera fait en espace clos. Une signalisation, clôtures et éclairage adéquat pour assurer une réalisation sécuritaire des travaux est à prévoir. Il y a très peu de trafic à l'endroit du déroulement des travaux, il n'est donc pas requis de prévoir une déviation de la circulation.

Q7 – Au devis on mentionne qu'il y aura du déneigement à faire. Est-ce nécessaire à ce chantier.

R7 - Le déneigement du tablier est à prévoir pour accéder au caniveau de câbles. Assurer un déneigement adéquat pour permettre un déroulement sécuritaire de cette portion des travaux. Les autres accès seront entretenus par APC ou HQ selon le cas.

Q8 – Les conduits d'aspiration ont-ils besoin de support ou bien s'ils peuvent être seulement en suspens.

R8 - Des supports sont à prévoir pour éviter d'induire des charges à la tuyauterie dues à la vibration ou au séisme. L'espacement des supports pour assurer un maintien adéquat de la tuyauterie d'aspiration sera en fonction de la norme MSS-SP-69.

Q9 – Au plan on ne voit aucune mise à la terre pour les carcasses de moteur.

R9 - Selon les plans existants, cette carcasse serait actuellement reliée à M.A.L.T., donc relier la carcasse des nouvelles pompes à cette M.A.L.T.

Q10 – Au devis on mentionne que nous devons fournir des pièces de rechange, besoin de la quantité et pour quel équipement.

R10 - Non

Q11 – Pour l'installation de la pompe temporaire, il doit y avoir combien de flotte et doivent-elles être raccordées au système existant pour alarme.

R11 - La pompe temporaire devra permettre de ne pas dépasser un niveau établi pas Parc Canada, prévoir les flottes nécessaires. Les alarmes ne seront pas raccordées pendant le remplacement des pompes, la centrale de Carillon d'Hydro-Québec seront avisées qu'aucune alarme ne leur seront envoyés pendant la période de changement des pompes. Une certaine vigie devra cependant être faite pour interagir en cas de bris de cette pompe temporaire ou niveau anormal de l'eau.

Q12 – Besoin du modèle de panneaux 120/240 volts.

R12 - Le panneau de distribution du poste Kiosque est de modèle QOC24UC de Square-D. Les panneaux de distribution dans le bâtiment de la logette sont de marque Westinghouse.

Q13 – Sur le plan # 2 doit-on brancher tous les ports entre l'item #1 commutateur ethernet et l'item #3 panneau de raccordement ce qui implique de brancher 24 câbles cat.6

R13 - Tel que cité au dessin et particulièrement à la liste de matériel, tous les connecteurs et cordons de raccordements doivent être fournis et raccordés.

Q14 – Après l'installation de la pompe temporaire, est-ce que les deux pompes pourront être démantelées en même temps ou bien si ce sera une à la fois après mise en route de la première.

R14 - Suite à l'installation de la pompe temporaire, les deux pompes existantes pourront être démantelées en même temps

Q15 – Pour l'ajout du centre de commande de moteur, quel est la plage horaire pour le shutdown lors du branchement aux équipements existant.

R15 - Sera à coordonner avec Parc Canada, il devrait y avoir de la flexibilité dans la plage horaire étant donné que l'écluse ne sera pas en opération au moment de faire le raccordement.

Q16 – Quel est le type de prise de courants 120 volts, 30 ampères, à lame droite ou twist lock.

R16 - À lame droite ou selon la fiche de l'appareil à brancher

Q17 – concernant les commutateurs réseaux, seront-elles inter-reliées au réseau du client.

R17 - Le nouveau réseau sera complètement indépendant du réseau existant de l'écluse (réseau pour la bureautique et administratif), ce nouveau réseau est cependant relié au réseau de contrôle de l'écluse (automate, interface, ...)

Q18 – Est-ce que la qualité de service (QoS) doit être configuré dans les commutateurs réseaux.

R18 - Oui

Q19 – Concernant les UPS APC, devons-nous installer et configuré les logiciels de gestion des UPS ? Si oui, est-ce le client qui fournit le serveur nécessaire.

R19 - Aucun raccordement des systèmes de gestion des UPS n'est prévu afin d'Avoir accès à distance aux alarmes et données des UPS.

Q20 – Devons-nous modifier la configuration des équipements RF Engenius et commutateurs Allen Bradley ou est-ce fait par le client.

R20 - La programmation du système de contrôle des pompes (automate, interface, logique de contrôle, ...), sera fait par le client. Toute la programmation et configuration en lien avec le mandat du réseau de communication, sera fait par l'entrepreneur (adressage, serveurs, commutateurs, antennes, montage des postes informatiques, commutateurs Allen Bradley, lien avec système de traitement des eaux, ...) et ainsi s'assurer de toute la fonctionnalité du réseau.2- Les travailleurs attiré à travailler dans le puits des pompes devront avoir suivi la formation d'accueil d'Hydro-Québec.

Q21 - La Ville Carillon a telle une équipe de sauvetage en espace clos ? et en principe, qui répond pour les sauvetages en espace clos lorsqu'il y a des travaux aux écluses à Carillon pour **et/ou** par Parc Canada ?

A- Est-ce la Municipalité de Carillon, le service d'incendie ?

B- Est-ce la municipalité de Mirabel, le service d'incendie ?

C- Parc Canada a telle une équipe de sauvetage en tout temps sur les lieux ?

Note importante : si non, Il faut avoir une équipe formé en sauvetage sur les lieux **en tout temps** si la municipalité ne possède pas d'équipe en sauvetage en espace clos.

R21 - L'entrepreneur doit avoir l'équipement, l'expérience, la formation nécessaires pour le travail en espace clos, il est responsable de sortir le travailleur de l'espace clos (harnais, civière adaptée, potence, détecteur 4 gaz, etc...) lorsque le travailleur est à l'extérieur les services d'urgence par le biais du 911 prennent en charge le travailleur

Q22 - Devons-nous fournir des courbes certifiées de chacune des pompes par le fabricant ?

R22 - Oui, tel que demandé à l'article 1.03 de la section 22 10 10.

Q23 - La garantie de 24 mois des pompes doivent-elle venir du manufacturier des pompes ?
 Je pose cette question parce qu'il y a des fournisseurs de pompes qui font fabriquer les conduites de refoulement et la tête de décharge dans des ateliers autre que le fournisseur du Bolw Assembly.
 Donc, il faudrait fournir un document mentionnant que la pompe en entier est fabriquer par le même manufacturier et en fournir la preuve (ensemble : bolw assembly, colonne de refoulement, et coude de décharge)
R23 – Oui

Q24 – Est-ce que nous devons fournir des logiciels avec les ordinateurs Dell (Ex. Microsoft office)?
R24 - Oui, tel que Windows (version de Windows tel que décrit au plan), et suite office.

Q25 – Est-ce le câble Teck Cat 6 doit être “shielded”?
R25 – Oui

Q26 – Au devis, à la section 01 11 00, Article 1.04 (Type de contrat) ; Qu’entendez-vous par fournisseur et sous-traitant pré qualifié ?
R26 - Que le sous-traitant s’occupant de la partie réseau du projet, ait les qualifications requises pour accomplir le mandat.

Q27 - Les nouvelles pompes doivent rencontrées quelle norme de la Table ANSI/HI 14.6 (norme 1B, 1E, 1U, 2B, 2U ou 3B) (Voir le fichier PDF le tableau de L’hydraulique Institue) ?
 Remarque : la majorité du temps, les pompes doivent rencontrer la norme 1B de L’hydraulique Institue Il serait bon de mentionner la norme à rencontrer en addenda parce que il y a des différences de prix pour chacune des normes.
R27 – Voir Addenda

Q28 - Est-ce que la pompe “Bolw assembly” doit avoir des anneaux d’usure ?
 Je ne vois aucune mention au devis pour la fourniture d’anneau d’usure du côté du bolw assembly Remarque : Il serait important que les pompes ait des anneaux d’usure si les pompes ne fonctionne pas régulièrement afin d’éviter que les pompes saisissent.
R28 - Oui, Voir Addenda

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS INCLUSES DANS LES INSTRUCTIONS DE TRAVAIL DEMEURENT LES MÊMES / ALL OTHER CONDITIONS INCLUDED IN THE WORK INSTRUCTIONS REMAIN THE SAME.

Par la présente nous reconnaissons avoir reçu la version modifiée des instructions et nous attestons avoir modifié notre soumission en conséquence.

We hereby acknowledge receipt of the amendment instructions and confirm that provisions therefore have been made in our tender.

Pour être prise en considération, toute soumission devra être accompagnée d'un exemplaire signé de la présente modification. Si votre soumission a déjà été envoyée, veuillez signer et envoyer cette modification par télécopieur/courriel avec toutes révisions faites à votre prix de soumission, à nos bureaux avant la date limite. Télécopieur: 418-648-5392

Signed copy of this amendment must accompany each tender in order that the tender be considered. If your submission has already been sent, please sign and send this amendment by fax / email with any revisions made to your bid price, at our office before the deadline. Fax: 418-648-5392.

Signé - Signed	Titre - Title	Date
Société - Company		